

gorgé en paix. Messieurs les voisins et Mesdames les voisines qui avez l'avantage de vivre près d'une maison où l'on s'assassine après 11 heures du soir, tenez des seaux pleins d'eau et passez la nuit sur le qui-vive, car la police protège la paix publique depuis sept heures du matin jusqu'à l'heure du coucher de MM. Young et Russell, mais pas plus tard !

La Société du feu de Québec vient de publier les réglemens qu'elle a adoptés. Il ne manque plus à la société que des bonnes pompes et des pompiers. Avec de l'argent elle aura de bonnes pompes ; mais je pense que ses réglemens ne lui procureront pas aussi facilement des hommes pour les manoeuvrer.

Les membres de la société du feu ont fait un petit recueil de gâchis qui, s'il est mis en force, procurera aux citoyens de Québec, qui se trouveront au premier incendie qu'on voudra maîtriser par le moyen des réglemens, le spectacle de la plus étrange confusion qui se puisse imaginer. D'abord les 12 membres de cette société en hommes prudents et prévoyants commencent par se donner à chacun des pouvoirs illimités sur tous les hommes employés dans les corps qu'elle se propose de former. Ces corps auront aussi des capitaines, lieutenants, etc. qui eux aussi seront assujettis à messieurs les membres. Or si un homme reçoit un ordre de son capitaine ou de son lieutenant et qu'il reçoive un autre ordre contraire de l'un des membres de la société il devra obéir à tous ; or pour obéir à l'un, il désobéit à l'autre et le pauvre malheureux n'a pour récompense que la perspective d'une amende de 5 ou 10 shillings : C'est ce que disent les réglemens. Je ne veux point repasser au long les contradictions qui se choquent à chaque article des lois de la société du feu, mon journal ne serait pas assez long ni assez large pour admettre mes remarques. Je prie seulement les citoyens d'aller rire au premier incendie. Toutefois ils ne devront pas en approcher de trop près de peur de se faire éventer par les soldats d'ailleurs chacun sait puisque le *Mercury* l'a dit, que Sir James Macdonell favorise le feu de sa présence et contribue presque à lui tout seul à en arrêter les progrès, ainsi à quoi bon faire tant de train et de dépense. Il me semble que si on payait une légère pension au général Macdonell pour se rendre au feu avec son état major, à Mr. Symes Hotwatzi pour qu'il s'y trouve avec son casse-tête, à l'Editeur du *Mercury* pour qu'il y chante les louanges de ces deux grands hommes, cela ferait bien à peu près autant de bien que la Société du Feu et ses réglemens, et amuserait beaucoup plus les Spectateurs.

Ces petits inconvénients arrivent toujours dans les affaires publiques aussi longtemps que Madame l'Autorité choisira ses favoris pour l'agréable plutôt que pour l'utile, qu'elle donnera des emplois où il faut savoir quelque chose à des gens qui ne connaissent rien. Des avocats et des marchands peuvent très-bien ergoter Cujas, la coutume de Paris, auner du ruban, peser du savon et ne rien entendre absolument à la théorie des accidens par le feu et au moyen de les arrêter. Dix bons truissas voudraient pour cela mieux que quatre cents Calicots ou Patelins.